



VIE FEDERALE

Coronavirus – COVID 19

Pilotage politique : Alain BERTHOLOM, José TEIXEIRA

Pilotage technique : Virginie THOBOR

■ DECISION

COMMUNIQUE DU 13 MARS 2020

CONTEXTE

Depuis janvier 2020 une épidémie de coronavirus COVID-19 (ex 2019-nCoV) s'est propagée depuis la Chine.

INFORMATIONS GOUVERNEMENTALES

Les informations en date du 12 mars 2020

- Le virus est présent sur le territoire national, avec notamment plusieurs zones de regroupement de cas appelés "clusters". Nous sommes actuellement au stade 2 du plan d'actions du Gouvernement qui a pour objectif de prévenir et limiter la circulation du virus.
- Depuis le 24 janvier 2020, la France compte 2 281 cas de Coronavirus COVID-19 confirmés.
- 48 personnes sont décédées depuis le début de l'épidémie.

RAPPEL DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

- Limitation rassemblement à 1000 personnes en milieu confiné ou ouvert jusqu'au 15 avril 2020 pour le moment.
- Règles à suivre en matière de manifestations sportives : reporter un évènement quand c'est possible. Sinon favoriser huis-clos plutôt qu'annulation pour assurer le maintien du calendrier sportif.

La Ministre des sports a formulé auprès de la cellule interministérielle de crise une demande de dérogation pour faire valoir la continuité sportive pour certaines compétitions. Elle a ainsi mis l'accent sur 2 points :

1. Que les déplacements des représentations françaises puissent être maintenues dans les compétitions à l'étrangers pour les compétitions titrantes ou sélectives : Europe, monde et JOP.
2. Que les compétitions organisées sur notre sol qui délivrent des titres et les compétitions sélectives dans la catégorie sénior (Europe, monde, JOP) soient maintenues quand le nombre de 1 000 participants est dépassé sans spectateurs (juste avec la comptabilisation des participants donc) : demande que cela se tienne à huis clos.

Concernant la circulation des personnes, le droit commun s'applique à tout déplacement d'une équipe. Toute équipe est en droit de circuler.

En cas de suspicion d'une contamination, les préconisations gouvernementales et les directives de l'autorité locale s'imposent et s'appliquent :

- Si une personne a des symptômes, elle doit appeler le 15
- Si une personne vient d'une zone de circulation active (cluster), l'autorité locale définit les conditions de limitation de la propagation du virus et prend les mesures nécessaires.

POSITION FEDERALE SUITE AU DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE LE 12 MARS 2020 A 20H00

La position initiale de la FFLDA jusqu'au 12 mars était calée sur les directives gouvernementales. Le discours du Président de La République ce jour, marque un tournant et une évolution de la stratégie gouvernementale.

Trois priorités ont été fixées :

1. Protéger les personnes les plus vulnérables
2. Limiter la propagation du virus et freiner l'épidémie
3. Limiter les déplacements au strict nécessaire

Au regard des préconisations faites par le médecin fédéral et des éléments de discours du Président de La République, la priorité doit être portée sur la protection des athlètes, des encadrants, des arbitres, des licenciés.

EN CONSEQUENCE, LA FFLDA ANNULE TOUTES COMPETITIONS FEDERALES NATIONALES JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

Dans le cadre des manifestations locales, départementales et régionales, la fédération demande à toutes les structures d'appliquer les directives de sécurité et de prévention du gouvernement.

C'est pourquoi la fédération recommande à chaque dirigeant de club, de comité départemental et de comité régional d'annuler, de reporter ou d'interdire, en collaboration avec les autorités locales (Préfet ou Maire qui possède le pouvoir de police), toute action pouvant aller jusqu'à l'entraînement en fonction du risque encouru.

RAPPEL DES MESURES DE PREVENTION

Il est rappelé qu'il faut respecter les gestes barrières.

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades